ART. PREMIER N° 260

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 260

présenté par M. Dhuicq

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 37, supprimer les mots :

« dans un cadre familial et hors cadre familial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement de la création, l'adaptation ou de la transmission des exploitations est à encourager de manière générale. La fin de l'alinéa s'avère donc superflu.